

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR  
LA MODALITE D'EXECUTION NATIONALE AU MALI ET LE ROLE DES  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)**

**Le jeudi 04 juillet 2019** s'est tenue dans la salle de Benso du Grand Hôtel de Bamako, la réunion de validation de l'Etude sur la modalité d'exécution nationale au Mali et le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Ont pris part à cette réunion, les représentants des départements ministériels, les services centraux, les Cellules de planification et de statistique (CPS) et les Agences du Système des Nations Unies.

**I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Docteur Modibo TRAORE, Directeur de la Coopération Multilatérale. Dans son intervention, le Directeur a fait savoir que le Mali bénéficie d'importants concours financiers extérieurs pour accompagner ses efforts de développement. Cette situation a été aggravée par les événements de 2012. Il a fait le constat que cet afflux massif s'est accompagné par une implication des pays donateurs, à travers différents mécanismes qui se sont substitués à l'Etat malien. Abordant dans le même sens, le Docteur TRAORE a déploré le fait que les Agences traitent directement avec les ONG en contournant l'Etat.

Pour mettre fin à cette situation, il est apparu indispensable, que les activités des ONG soient pleinement maîtrisées par l'Etat et qu'il ait une connaissance précise des sources de financement des ONG opérant dans le pays. Pour ce faire, le Directeur dira que le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a commandité une Etude pour corriger ces insuffisances.

Il a invité les participants à procéder à un examen minutieux du document soumis à leur appréciation et à engager des débats fructueux afin de valider cette étude. Après avoir remercié le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour sa contribution de qualité à l'élaboration de ce document, il a déclaré ouvert les travaux de validation de l'Etude sur la modalité de l'exécution nationale au Mali et le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

## **II. PRESENTATION DE L'ETUDE PAR LE CONSULTANT**

Le Directeur adjoint a présenté sommairement la biographie du Consultant aux participants. Après cette présentation, le Consultant a fait la présentation du document qui s'est articulé autour des points suivants : le contexte, les objectifs, la méthodologie, l'exécution nationale, l'application des principes de la déclaration de Paris, les rôles des ONG, le partenariat avec les ONG dans l'APD, la conclusion et les recommandations. Suite à cette présentation, les participants ont posé des questions de compréhension entre autres, la mise en œuvre des règles et procédures, la mission régalienne de l'Etat, l'apport de l'Etat pour renforcer les ONG, l'organisation des revues sur le terrain, le renforcement du partenariat entre l'Etat et les ONG, l'élaboration d'une procédure de gestion en cas de différend, le dispositif de suivi évaluation.

A toutes ces préoccupations, le Consultant a apporté des réponses satisfaisantes. En plus des questions d'éclaircissement, les participants ont fait des contributions de taille allant dans le sens de l'amélioration du document et des recommandations. Le Consultant a donné l'assurance que les observations faites seront prises en compte pour améliorer le document.

## **III. RECOMMANDATIONS**

La réunion a recommandé ce qui suit :

- proposer la mise en place d'un dispositif costaud pour contrôler l'action des ONG (le suivi des ONG étrangères et nationales) ;
- organiser des rencontres périodiques entre Gouvernement – ONG pour discuter des différents problèmes ;
- impliquer les services techniques dans le suivi des projets, le processus de recrutement et la sélection des ONG dans les appels d'offres.

Koulouba, le 04 juillet 2019

